Devenez SPONSOR



VOUS SOUHAITEZ DEVENIR SPONSOR DU CLUB?

La vie associative tient une place particulièrement importante dans notre sociéte notamment dans les domaines caritatifs, culturels et sportifs.

L'importance du monde associatif et du travail de ses bénévoles qui profite à l'ensemble de la société n'est plus à prouver. Mais nous sommes bien placés pour savoir que le bénévolat côute non seulement beaucoup de temps mais également de l'argent.

En tant qu'association sportive loi 1901, les dons que les particuliers effectuent à l'AVENIR MOULONNAIS ouvrent droit aux donnateurs à une réduction d'impôt égale à 66% des sommes versées, retenues dans la limite d'un plafond égal à 20% du revenu imposable. L'ensemble du dispositif est fixé par l'article 200 du Code Général des Impôts.

Un dispositif comparable est proposé aux professionnels dans le cadre du mécénat d'entreprise, qui ouvre droit à une déduction fiscale jusqu'à 60% du montant du don. Cliquez ici.

Pour bénéficier de la réduction d'impôts, le donateur doit joindre à sa déclaration d'impôt un reçu, dont le modèle est disponible en fichier Pdf ici.

Votre sponsoring

Panneaux publicitaires dans la salle: de 300€ à 1000€

Achat de jeu de maillot (avec votre Logo): 550€

Achat de jogging pour diverses équipes: 55€ pièce

Participation à l'élaboration de notre calendrier

(possibilité de mettre le logo de votre entreprise): 1 encart, 80€

Vous pouvez aussi faire des dons en nature, de materiel que vous achetez vous même ou que vous avez à votre disposition.

Ou tout simplement, donner une somme d'argent que nous répartirons pour l'achat de ballons et équipements.